

LIGUE DU CENTRE DE FOOTBALL

Siège social : Rue Paul Langevin

45063 ORLEANS CEDEX 2

--oOo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011

--oOo--

LIGUE DU CENTRE DE FOOTBALL

Siège social : Rue Paul Langevin

45063 ORLEANS CEDEX 2

--oOo--

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2011

--oOo--

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2011 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la LIGUE DU CENTRE DE FOOTBALL tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous avons procédé à l'appréciation des règles et principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables précisées dans l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application, notamment en ce qui concerne la comptabilisation des subventions et des investissements associés.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

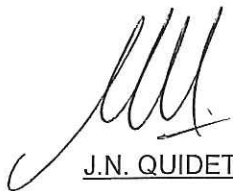
III – VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les documents qui vous ont été adressés sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Orléans,
le 20 octobre 2011

pour la SARL B.R. AUDIT
Commissaire aux Comptes



J.N. QUIDET

BILAN

Ligue du Centre de Football

Etats de synthèse au 30/06/2011

	Brut	Amortissements Provisions	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	22 323,92	21 066,39	1 257,53	
Immobilisations corporelles				
Terrains	131 541,34		131 541,34	131 541,34
Constructions	3 388 475,34	1 534 909,92	1 853 565,42	547 853,96
Installations techniques, matériel et outillage	44 686,66	19 621,60	25 065,06	8 291,48
Autres immobilisations corporelles	950 493,83	696 770,49	253 723,34	488 830,44
Immobilisations financières				
Autres titres immobilisés	359,70		359,70	349,20
Prêts				5 098,13
Autres immobilisations financières	6 390,09		6 390,09	5 885,96
ACTIF IMMOBILISE	4 544 270,88	2 272 368,40	2 271 902,48	1 187 850,51
Stocks				
Créances				
Clients et comptes rattachés	152 774,44		152 774,44	131 817,17
Personnel				1 500,00
Autres créances	941 905,82		941 905,82	564 511,79
Divers				
Valeurs mobilières de placement	550 662,18	52 128,90	498 533,28	978 984,81
Disponibilités	425 876,84		425 876,84	208 301,15
Charges constatées d'avance	76 570,56		76 570,56	74 096,08
ACTIF CIRCULANT	2 147 789,84	52 128,90	2 095 660,94	1 959 211,00
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 692 060,72	2 324 497,30	4 367 563,42	3 147 061,51

BILAN

Ligue du Centre de Football

Etats de synthèse au 30/06/2011

	Net au 30/06/11	Net au 30/06/10
PASSIF		
Fonds Associatifs SDR	2 263 894,56	1 176 517,22
Report à nouveau	-1 527 417,07	-281 525,38
<i>Résultat de l'exercice</i>	-210 289,50	-158 514,35
Subventions d'investissement	1 061 824,42	264 364,69
CAPITAUX PROPRES	1 588 012,41	1 000 842,18
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour charges	55 643,00	61 624,00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	55 643,00	61 624,00
<i>Emprunts</i>	929 564,84	201 824,75
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	929 564,84	201 824,75
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	15 636,00	11 985,00
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	508 397,01	329 880,39
<i>Personnel</i>	140 173,55	126 276,21
<i>Organismes sociaux</i>	170 002,81	142 861,88
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	38 863,00	51 190,00
Dettes fiscales et sociales	349 039,36	320 328,09
Autres dettes	921 012,77	1 200 077,10
Produits constatés d'avance	258,03	20 500,00
DETTES	2 723 908,01	2 084 595,33
TOTAL PASSIF	4 367 563,42	3 147 061,51

COMPTE DE RESULTAT

Ligue du Centre de Football

Etats de synthèse au 30/06/2011

	du 01/07/10 au 30/06/11	du 01/07/09 au 30/06/10
PRODUITS		
Production vendue	2 719 706,27	3 048 169,19
Production stockée	2 666,74	
Subventions d'exploitation	1 758 335,89	1 541 602,24
Autres produits	486 291,85	557 078,40
Transfert de charges et Rep. Provis Expl	11 918,28	11 078,26
Total	<u>4 978 919,03</u>	<u>5 157 928,09</u>
CONSOMMATION M/SES & MAT		
Achats de marchandises	34 099,72	29 699,07
Achats de m.p & aut.approv.	519 219,06	672 671,88
Autres achats & charges externes	1 354 176,05	1 532 164,34
Total	<u>1 907 494,83</u>	<u>2 234 535,29</u>
MARGE SUR M/SES & MAT	3 071 424,20	2 923 392,80
CHARGES		
Impôts, taxes et vers. assim.	140 448,26	148 178,28
Salaires et Traitements	1 137 750,11	1 042 583,19
Charges sociales	500 070,90	452 936,70
Amortissements et provisions	252 717,25	200 276,96
Autres charges	1 314 996,35	1 259 661,79
Total	<u>3 345 982,87</u>	<u>3 103 636,92</u>
RESULTAT D'EXPLOITATION	-274 558,67	-180 244,12
Produits financiers	21 127,74	24 928,63
Charges financières	21 002,82	11 429,83
Résultat financier	<u>124,92</u>	<u>13 498,80</u>
RESULTAT COURANT	-274 433,75	-166 745,32
Produits exceptionnels	83 018,73	55 695,52
Charges exceptionnelles	18 874,48	47 464,55
Résultat exceptionnel	<u>64 144,25</u>	<u>8 230,97</u>
RESULTAT DE L'EXERCICE	-210 289,50	-158 514,35

ANNEXE

- Règles et méthodes comptables
- Engagements financiers et autres informations
- Notes sur le Bilan Actif
- Notes sur le Bilan Passif

ANNEXE

1 REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition (Prix achat et frais accessoires). Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 an
- Constructions : 20 ans
- Agencements, installations : 3 à 10 ans
- Matériels de bureau, informatique, transport, cafétéria, audiovisuel : 3 à 10 ans
- Mobilier : 3 à 10 ans

La première application des règles CRC N° 2002-10 et 2004-06 relatifs aux amortissements et aux actifs à compter du 1^{er} janvier 2005 a induit les options suivantes :
L'association opte pour la méthode simplifiée de réallocation de la valeur nette comptable. Aucun composant significatif n'a pu être identifié. L'association estime que la durée d'amortissement pratiquée auparavant correspond à la durée de vie économique réelle des biens portés à l'actif du bilan. La première application n'a donc eu aucun effet sur la charge d'amortissement pratiquée au cours de l'exercice 2008/2009.

Participation, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Faits marquants de l'exercice

Il a été entrepris d'importants travaux sur le site de l'IFR d'un montant global de 1 253 000 € (Remise aux normes, structure modulaire, terrain synthétique, rénovation...)

2 ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS
--

Dettes garanties par des sûretés réelles

Poste de dette concerné	montant de la dette	Nature des sûretés	Valeur nette comptable des biens donnés en garantie
Non applicable			

Engagements donnés

Aval et cautions Non applicable

Autres engagements donnés Non applicable

--

Engagements réciproques

Effets escomptés non échus Non applicable

Crédit-bail mobilier Non applicable

Crédit-bail immobilier Non applicable

Locations longue durée oui.....

Autres engagements réciproques Non applicable

Loyer restant à régler sur locations longue durée : 122.916,49 euros
--

Engagements reçus

Avals et cautions oui

Autres engagements reçus oui.....

Caution de la part de la Fédération Française de Football vis-à-vis de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour l'emprunt souscrit par la Ligue du Centre de Football au capital restant dû pour un montant de 152.449 euros.
--

Caution de la part de la Fédération Française de Football à hauteur de 483 698€ vis-à-vis de la Caisse Régionale du Crédit Agricole pour l'emprunt de 400 000 € souscrit par la Ligue du Centre de Football au capital restant dû pour un montant de 370 827 euros.

Autres informations significatives

Les trois principaux dirigeants bénévoles cadres de la Ligue ne perçoivent aucune rémunération.

Les indemnités de fin de carrière du personnel de la Ligue du Centre de Football s'élèvent à la somme de 264.614 euros au 30 juin 2011.

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Actif immobilisé :

<i>Valeurs brutes</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>	19 324	3 000		22 324
<i>Immobilisations corporelles</i>	3 180 126	1 338 352	3 282	4 515 196 (1)
<i>immobilisations financières</i>	11 333	546	5 129	6 750
Total	3 210 783	1 341 898	8 411	4 544 270

<i>Amortissements et provisions</i>	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Immobilisations incorporelles</i>	19 324	1 742		21 066
<i>Immobilisations corporelles</i>	2 003 610	250 975	3 282	2 251 303 (1)
<i>immobilisations financières</i>				
Total	2 022 934	252 717	3 282	2 272 369

(1) Dont construction sur sol d'autrui Valeur Brute : 1 804 834€ Amortissement : 419 941€

Créances représentées par des effets de commerce :

	Montant
<i>Clients</i>	Non applicable
<i>Autres créances</i>	Non applicable

Etat des créances :

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
<i>Actif immobilisé</i>	6 750	3 750	
<i>Actif circulant et charges constatées d'avance</i>	1 171 249	1 171 249	

3 NOTES SUR LE BILAN ACTIF (suite)

Produits à recevoir inclus dans les postes de bilan :

	Montant
<i>Immobilisations financières</i>	
<i>Clients et comptes rattachés</i>	
<i>Autres créances</i>	728 429
<i>Disponibilités</i>	

Charges constatées d'avances :

Cette rubrique ne contient que des charges ordinairement liées à l'exploitation normale de l'association

4 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Provisions :

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
<i>Provisions réglementées</i>				
<i>Provisions pour risques et charges</i>	61 624		5 981	55 643
<i>Provision pour dépréciation</i>	60 730		8 602	52 128
Total	122 354		14 583	107 771

Etat des dettes :

	Montant brut	A 1 an au plus	de 1 à 5 ans	A plus 5 ans
<i>Etablissements de crédits</i>	929 565	482 152	375 630	71 783
<i>Dettes financières diverses</i>				
<i>Fournisseurs</i>	276 022	276 022		
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	349 039	349 039		
<i>Dettes sur immobilisations (FIELDTURF)</i>	248 768	62 192	186 576	
<i>Autres dettes</i>	921 013	921 013		
<i>Produits constatés d'avance</i>	258	258		
Total	2 724 665	2 090 676	562 206	71 783

Dettes représentées par des effets de commerce :

	Montant
<i>Dettes financières</i>	Non applicable
<i>Fournisseurs</i>	Non applicable
<i>Autres dettes</i>	Non applicable

5 NOTES SUR LE BILAN PASSIF (suite)**Charges à payer incluses dans le poste de bilan :**

	Montant
<i>Emprunt et dettes auprès des établ. de crédit</i>	6 289
<i>Emprunts et dettes financières diverses</i>	
<i>Fournisseurs</i>	82 305
<i>Dettes fiscales et sociales</i>	218 807
<i>Autres dettes</i>	0

Produits constatés d'avance :

Cette rubrique ne contient que des produits ordinairement liés à l'exploitation normale de l'association.